

DES SERVICES PUBLICS PARTOUT POUR TOUTES ET TOUS



À l'instar de ce que vivent les secteurs de l'énergie, de la communication, du transport et bien d'autres depuis des années de privatisation, la réforme de la fonction publique proposée par le gouvernement aujourd'hui, aurait les mêmes effets sur les missions qui restent dévolues à l'État, aux collectivités territoriales et aux hôpitaux notamment. Plutôt que d'être sans cesse attaqués (par les ordonnances Macron-Medef par exemple), les statuts, les droits et les garanties collectives des salariés des services publics doivent être développés.

Toutes les réformes touchant les services publics, leur gestion et fonctionnement, consistent en réalité en un transfert massif des activités et de la masse salariale du secteur public vers le secteur privé, c'est-à-dire marchand.

La CGT réaffirme que les activités relevant de la réponse aux besoins ne peuvent en aucun cas être remises à la gestion d'entreprises privées recherchant le profit. La réponse aux besoins humains fondamentaux doit rester la finalité du service public. C'est l'unique moyen de garantir un accès pour toutes et tous aux services relevant de l'éducation et la formation, l'action sociale et la santé, l'emploi décent, la justice et la sécurité, le logement, les transports, l'énergie et l'eau, l'information, la culture et la communication.

Pour la CGT, non seulement ces activités doivent relever de la sphère publique, mais elles doivent aussi fonctionner démocratiquement. Une appropriation publique par les salariés et les citoyens est plus que jamais une urgence pour assurer une bonne définition des besoins au niveau des politiques publiques, de l'organisation, du fonctionnement, de la gestion et de l'évaluation constante des services publics, donc une réponse adaptée aux besoins d'aujourd'hui.

LES SERVICES PUBLICS, UNE SOURCE DE RICHESSE

Présentés comme des coûts, les services publics apportent pourtant une contribution décisive à la richesse nationale, au développement économique, industriel, social et à l'aménagement des territoires.

En 2015, l'Insee estimait à 21,4 % du PIB la richesse non-marchande produite par les services publics. Ils contribuent significativement à l'emploi dès lors que les agents publics représentent plus de 23 % de la population active.

Créateurs et vecteurs d'une autre répartition ainsi que d'une autre efficacité des richesses produites, les services publics doivent au contraire être développés.

Encore faut-il que des moyens pérennes de financement leur soient octroyés.

En ce sens, la CGT porte un ensemble de propositions pour la reconquête et le développement des outils de financement des services publics :

- **la création d'un pôle financier public au service de l'investissement public**, par la mise en réseau d'un ensemble d'institutions économiques et financières ;
- **une nécessaire contribution des entreprises** au financement, avec l'augmentation des taux d'imposition de l'impôt sur les sociétés, sa modulation afin de tenir compte des politiques favorables à l'emploi qualifié et correctement rémunéré, à la formation et à l'égalité professionnelles, l'investissement productif et le respect de l'environnement. Inefficaces et coûteux, le CICE et le CIR doivent être supprimés ;
- **une réforme fiscale fondée sur le principe de la progressivité de l'impôt**. Il s'agit de redonner à l'impôt sur le revenu toute sa place par l'élargissement de son assiette à l'ensemble des revenus, la création de nouvelles tranches d'imposition, l'augmentation des taux d'imposition et la suppression des niches fiscales dont l'inefficacité est avérée.

Dans le même temps, le poids de la fiscalité indirecte, et plus particulièrement de la TVA, qui ne tient pas compte des facultés contributives des contribuables, doit être diminué.

Avec ces propositions, la fiscalité totale d'un couple avec 2 enfants et un salaire annuel de 36 000 euros verrait sa contribution se réduire, passant de plus de 5 000 euros acquittés actuellement aux alentours de 4 000 euros, soit une diminution d'imposition de près de 20 % ;

- **le rétablissement et le renforcement de l'impôt sur la fortune** par l'élargissement de son assiette, la création de nouvelles tranches et l'augmentation des taux d'imposition des plus fortunés ;
- **une harmonisation européenne** des taux et des bases d'imposition des entreprises pour mettre fin au *dumping* et à l'évasion fiscale ;

LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE, LA PROXIMITÉ AVANT TOUT!

La CGT propose le nouveau service public de l'énergie pour rendre aux usagers ce qui leur est dû. Il s'agit de replacer l'électricité et le gaz comme biens communs, de première nécessité pour une vie digne, et essentiels au développement de toutes et tous, comme au bon développement économique et industriel sur l'ensemble du territoire.

Voici ce que cela implique pour les usagers :

- il doit donner le droit et l'égalité de traitement pour les énergies du gaz et de l'électricité ;
- il doit rester accessible pour toutes et tous quelle que soit la raison sociale de chacun ;
- la facture des usagers ne doit pas alimenter les caisses des actionnaires, sur le modèle de la chaîne de l'électricité et du gaz en France, faisant fi de toute dimension sociale ;
- il doit permettre de réaffirmer l'égalité tarifaire par le principe de la péréquation tarifaire. Il définit que deux consommateurs ayant le même

besoin de consommation se verront facturer le même tarif, quelle que soit leur localisation géographique sur le territoire français. Il n'y a pas de différence en termes de tarifs appliqués dans les zones rurales et insulaires par rapport aux zones urbaines, bien que les coûts sous-jacents soient différents. C'est un système de solidarité ;

- il faut gagner, pour les énergies électriques et gaz, la qualification de produit dit de première nécessité (comme l'eau) et de fait de posséder une TVA de 5,5 % et la non-suspension ou réduction d'énergie pour un usager ayant des difficultés financières ;
- il doit permettre de protéger l'environnement et l'optimum économique pour la meilleure qualité au moindre coût pour une meilleure réponse aux besoins.

- le renforcement des moyens nécessaires afin de lutter et de **sanctionner plus efficacement les fraudes et évitements fiscaux et sociaux.**

LES SERVICES PUBLICS AU CŒUR DES TERRITOIRES

Le territoire n'est pas une réalité géographique. Il est aussi le résultat d'une construction humaine, économique et sociale, en l'occurrence du mode de production. Les services publics constituent un élément essentiel de cette construction.

Actuellement, les politiques gouvernementales au service du capital visent à spécialiser les territoires, à accroître leur « attractivité », leur « compétitivité », au détriment de la satisfaction des besoins de la population et des entreprises, qui s'expriment sur les lieux de vie et de travail. Ils sont considérés comme un facteur de production.

Dans ce cadre, ce sont les territoires les plus denses qui concentrent les meilleurs facteurs de production, créant ainsi une désertification territoriale pour les autres. L'autonomisation des territoires, la concentration autour de pôles d'excellence – dont les métropoles – et l'affaiblissement de la production industrielle en France ont conduit à la recrudescence des inégalités territoriales et sociales.

Un vent de révolte souffle aujourd'hui et les citoyens interviennent et veulent participer à la construction de leur territoire en luttant notamment pour la défense et le développement des services publics dans une volonté de « bien vivre dans son territoire ».

La question d'articulation entre justice sociale et égalité des territoires est posée en proposant des alternatives qui reposent sur la coopération des territoires et tiennent compte de leurs interdépendances.

La population exprime son souhait d'intervenir dans l'aménagement et le développement économique, social, environnemental de son territoire en ayant une réponse à ses besoins, en prenant en compte ses réalités vécues dans l'organisation des services publics.

Le service public n'est donc pas uniforme sur l'ensemble des territoires, mais il doit avoir une cohérence nationale garantissant une égalité de traitement. La réponse aux besoins nécessite un accès à l'ensemble des services publics pour toutes et tous. Tout en intégrant le numérique et un accès en tout point du territoire, la présence physique demeure nécessaire, notamment en termes de lien social.

MODE DE GARDE DE LA PETITE ENFANCE : POLITIQUE PUBLIQUE OU INTÉRÊTS PRIVÉS ?

Les politiques publiques de la petite enfance permettent, notamment, une couverture de mode de garde des enfants sur tout le territoire.

Les crèches publiques permettent l'accueil de tous les enfants, sans aucune distinction et aucun « passe-droit ». C'est le principe d'un service public destiné à se mettre au service de toute la population. Si les places en crèche sont, aujourd'hui, en nombre insuffisant sur le territoire, cela relève de choix politiques et aucunement des fonctionnaires ou salariés qui accueillent les enfants. Dans de nombreux cas, des assistantes maternelles permettent de remédier à ces manques de places en crèche. Elles sont agréées et régulièrement contrôlées par les services des conseils départementaux, qui veillent ainsi aux bonnes conditions d'accueil des enfants.

Lorsqu'une crèche privée s'installe en lieu et place d'une crèche publique, elle peut choisir les enfants accueillis, peut mettre en place des critères bloquants pour éviter d'accueillir certains enfants – notamment en pratiquant des tarifs exorbitants... Bref, elle n'a aucune obligation de se mettre au service de la population.

LA CGT PORTE D'AUTRES PROPOSITIONS POUR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ!

L'AIDE À L'AUTONOMIE: UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

L'aide à l'autonomie est aujourd'hui un besoin croissant. En 2016, selon l'Insee, les citoyens âgés de plus de 75 ans représentaient un habitant sur 10, soit près de 6,5 millions de personnes. À l'horizon 2060, leur nombre pourrait atteindre 12 millions de personnes.

Cela nécessite la mise en place d'une réponse adaptée, prenant en compte les besoins et aspirations des personnes âgées à domicile ou en établissement. C'est un enjeu sociétal que nous devons prendre en compte. La prise en charge de nos aînés est aujourd'hui défailante. Les personnels de ces secteurs ont des conditions de travail insoutenables et n'en peuvent plus! Les réponses du gouvernement ne sont pas à la hauteur des besoins.

La CGT exige pour eux des conditions de travail décentes. Cela passe par un ratio d'un soignant pour un résident, des formations qualifiantes, une revalorisation des salaires pour une reconnaissance des diplômes et des qualifications, l'amélioration des carrières pour l'accompagnement digne des résidents dans les Ehpad et, enfin, des services de soins à domicile.

La CGT est pour un grand service public de la santé et de l'action sociale avec un financement pérenne (branche maladie et de la Sécurité sociale) excluant les établissements privés à but lucratif versant des dividendes à leurs actionnaires sur la prise en charge nos aînés.

L'HÔPITAL, UN ACCÈS À LA SANTÉ DANS LES TERRITOIRES

L'accès à la santé nécessite un maillage territorial avec des hôpitaux de proximité, permettant un accès équitable sur l'ensemble du territoire pour tous les usagers et les malades.

La plupart des hôpitaux de proximité restants sont aujourd'hui progressivement transformés en dispensaires sans maternité, ni service d'urgences, ni chirurgie. Cela permet au président de la République d'annoncer qu'il n'y aura pas de fermeture d'hôpitaux en cachant aux usagers qu'ils rendront des services amoindris!

Depuis des décennies, les politiques publiques, dans un objectif de réduction des coûts, ont créé des concentrations ou des regroupements hospitaliers de plus en plus centralisés qui n'ont fait qu'éloigner l'accès aux soins des usagers. Ce phénomène a entraîné l'apparition de « déserts médicaux » et de zones à risques pour la prise en charge des urgences et de la maternité notamment. En même temps, les dernières politiques ont transféré les activités les plus rémunératrices en matière de santé du secteur public vers le privé lucratif. Cela a eu pour conséquence d'exclure certains territoires d'un accès public à certaines spécialités médicales.

Pour permettre un accès à la santé pour toutes et tous, la CGT propose la création de centres de santé qui permettraient de regrouper pour un canton ou une commune des salariés de santé aussi divers que : médecins généralistes, infirmiers, de la radiologie, de la biologie, kinésithérapeutes, orthophonistes, etc. Ces professionnels n'auraient qu'à soigner car le centre de santé les délesterait des actes administratifs qui embolisent le quotidien des soignants et des médecins. Cela permettrait aussi une meilleure coordination avec les acteurs du soin et de l'aide à domicile.

L'INSPECTION DU TRAVAIL, UNE PROTECTION POUR LES SALARIÉS

Les gouvernements successifs attaquent, depuis des années, l'Inspection du travail, pourtant chargée de faire valoir les droits des salariés et sanctionner les violations de la loi commises par les employeurs. Même si elle dispose de moyens très limités (on compte aujourd'hui 2 000 agents pour 18 millions de salariés et le gouvernement actuel veut imposer un ratio d'agents de contrôle d'un pour 10 000 salariés, contre un pour 84 000 actuellement), elle possède encore des prérogatives qui restent insupportables pour le patronat.

Les agents de contrôle possèdent un droit d'entrée inopinée jour et nuit dans les entreprises et d'un droit d'audition des salariés. Ils peuvent mettre en demeure les employeurs de se conformer à toutes les réglementations du travail ou procéder à des arrêts de travaux, relever les infractions constatées par procès-verbal, pouvant déboucher sur la condamnation pénale de l'employeur. Il faut aussi demander son autorisation avant de licencier un représentant du personnel.

Ils sont protégés des pressions patronales et politiques grâce à la garantie d'indépendance organisée par la convention 81 de l'Organisation internationale du travail. Le respect du droit du travail ne pouvant se concevoir sans un contrôle effectif, les moyens de l'Inspection du travail doivent être renforcés.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE RÉPRESSION DES FRAUDES, UNE PROTECTION ESSENTIELLE ET VITALE POUR LES CONSOMMATEURS

Spanghero, Volkswagen et autres œufs contaminés au fipronil, laits infantiles contaminés... Dix années de crises successives qui n'ont fait que confirmer l'utilité d'un service public associant sécurité et protection économique des consommateurs : la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Les réformes entamées et jamais interrompues l'ont mise à mal, entre autres : suppressions massives d'emplois, organisations administratives inappropriées, éloignement des organismes de justice...

Ce service public est aujourd'hui exsangue. Que devient la fraude quotidienne, celle des commerces de proximité, des grandes surfaces, des marchés ? Parce que l'ordre public est aussi économique et que sans lui ce sont toujours les petits qui trinquent, parce qu'il relève de la responsabilité de l'État de protéger les consommateurs, il faut imposer d'autres choix.

Il faut créer les conditions d'une efficacité accrue de la DGCCRF et de son réseau de laboratoires, en lui rendant sa cohérence et en la revitalisant par des créations massives d'emplois notamment.

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Âge : _____ Profession : _____

Entreprise (nom et adresse) : _____

Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
téléphone : 01 55 82 81 94, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr. **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr**